

M. Forbes, et il est bien évident que, soit par erreur, soit par refus d'accorder cette réclamation, elle n'a pas été payée; mais je suis d'avis que c'est une réclamation légitime.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Nous devrions avoir des explications au sujet du retard apporté à faire cette réclamation.

Sir JOHN A. MACDONALD: Cet homme est mort il y a un an.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Dans les affaires ordinaires, si une pareille réclamation n'était pas faite avant dix ans, on présumerait qu'il y avait de bonnes raisons pour ne pas la faire; et si elle avait été faite et refusée par le prédécesseur de l'honorable ministre, nous devrions être informés des motifs de ce refus.

Sir JOHN A. MACDONALD: Le paiement a été arrêté en 1873—pourquoi? Je l'ignore. L'honorable député peut s'en rappeler, vu qu'il était alors dans le gouvernement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne me le rappelle pas.

Sir JOHN A. MACDONALD: En 1879, la réclamation a été faite par M. Forbes, qui était, autant que je puis le savoir, un adversaire politique du gouvernement dont l'honorable député faisait partie. Je n'en sais absolument rien, mais, dans tous les cas, nous ne l'avons pas reçue et nous ne l'avons pas recommandée. En 1879, il fit sa réclamation et obtint sa subvention.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: S'il croyait avoir un droit, il aurait dû le faire valoir plus tôt.

Sir JOHN A. MACDONALD: Il peut avoir fait des démarches, mais je l'ignore. Je ferai des recherches à ce sujet.

M. MULOCK: Il me semble que, lorsque M. Forbes a fait sa réclamation en 1879, s'il croyait avoir droit d'être payé de la même somme pour les six années précédentes, il aurait dû demander ces arriérages; et du moment qu'il ne les a pas demandés, il y a lieu de croire qu'il estimait ne pas y avoir droit.

Quelle a été l'augmentation de traitement accordée à cet homme à l'époque où le paiement de suppléments a cessé. J'ai cru comprendre que le très honorable ministre a dit que, jusqu'en 1873, Forbes a reçu un certain traitement, avec une subvention pour frais de route, et qu'en 1873, son traitement fut augmenté et les frais de route retranchés, l'augmentation devant tenir lieu des sommes supplémentaires qui avaient été antérieurement payées.

Sir JOHN A. MACDONALD: Non, l'augmentation lui a été accordée pour le mettre sur un pied d'égalité avec les autres employés occupant des positions analogues, sans mentionner aucune subvention pour frais de route.

M. MULOCK: Les circonstances dans lesquelles l'augmentation a été accordée devraient être soumises au comité, et tous les documents qui s'y rapportent, être placés sur son bureau.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je les ferai chercher.

Sir JOHN A. MACDONALD.

Supplément de salaire à des personnes permanemment employées dans le service public et rétribution de toutes autres personnes pour services rendus à cause ou au sujet de bateaux ou navires passant par les canaux entre le lac Érié et Montréal, depuis minuit, le samedi, jusqu'à six heures du matin, le dimanche, et depuis neuf heures du matin jusqu'à minuit, le dimanche. \$10,000

Sir JOHN A. MACDONALD: Les hommes sont employés sur le canal, pendant six jours de la semaine. Afin d'empêcher la stagnation du commerce et le détournement du trafic du canal Welland au profit du canal Érié, il a été disposé que le canal serait ouvert depuis minuit, le samedi, jusqu'à six heures du matin, afin de permettre aux équipages et aux passagers de débarquer pour aller à l'église, si cela leur convient, et le canal est resté fermé, depuis six heures, le dimanche matin, jusqu'à neuf heures, le dimanche soir. Tel a été le nouvel engagement, et il nous a fallu engager d'autres hommes pour faire tout l'ouvrage.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Est-ce la première fois que cet arrangement a été mis à exécution?

Sir JOHN A. MACDONALD: Jusqu'ici, ce montant était payé à même le fonds des dépenses imprévues, et on a cru qu'il valait mieux demander un crédit distinct au parlement, à ce sujet.

M. WILSON (Elgin): Je crois que des représentations ont été faites au gouvernement, lui demandant de ne pas permettre de trafic, le dimanche, sur ce canal, et il y a lieu de réfléchir avant de voter ces \$10,000, pour payer le travail des hommes, durant le jour du dimanche.

Les travailleurs, en cet endroit, devraient avoir le loisir d'assister à l'office divin, et cela vaudrait mieux que le crédit de \$10,000 pour les encourager à travailler le dimanche, dans le but de développer notre trafic. Je crois que le gouvernement, sur représentations, s'est efforcé d'empêcher les vaisseaux de passer par le canal, le dimanche, sauf dans des cas d'urgence, mais, maintenant, il nous propose un crédit de \$10,000 pour encourager ce trafic du dimanche. N'est-il pas de l'intérêt de la morale de garder le dimanche comme un jour consacré à Dieu et au repos, comme un jour où on doit s'abstenir de tous travaux qui ne sont pas d'absolue nécessité?

Sir JOHN A. MACDONALD: Je crois que mon honorable ami saura comprendre que la question de savoir si les canaux doivent être absolument fermés, le dimanche, diffère de la question de savoir si le paiement des hommes employés le dimanche, sur le canal, pendant qu'il est ouvert, doit être acquitté.

Si l'honorable monsieur croit que les canaux doivent être fermés le dimanche, et que tout le trafic soit suspendu sur nos lignes des lacs et rivières, cette question devrait être soulevée séparément et discutée. D'après les instructions données par le gouvernement, les canaux doivent être fermés, maintenant, de 6 heures du matin à 9 heures du soir. Toute la journée du dimanche, comprenant les heures du service divin, est donnée aux équipages des vaisseaux. Cette question a été discutée, ici, à fond, à diverses reprises; mais je suis convaincu que, si vous ne voulez pas que notre système de canaux devienne beaucoup moins